

# RAPPORT FINANCIER

Mes Cher(e)s Collègues,

La fonction de trésorière qui m'a été confiée par le conseil d'administration me donne cette année encore le plaisir de vous présenter les comptes de notre Association. Vous trouverez dans la plaquette qui vous a été remise à l'entrée le relevé des chiffres que je vais évoquer avec vous.

Comme l'an passé, l'exercice comptable 2018 se termine par un résultat négatif mais limité cette année à 1 731,38 €, alors qu'il était de 9 079,20 € en 2017. Ce résultat négatif vient en déduction des fonds propres de l'Association, lesquels s'élèvent désormais à 50 213,79 €, somme à laquelle il convient d'ajouter une provision de 12 600,00 €, constituée pour le paiement futur des indemnités de départ en retraite des salariés de l'Association.

A l'analyse des comptes, la première constatation qui s'impose est double : si l'on excepte le poste budgétaire de la formation des élus (très variable d'une année sur l'autre mais toujours excédentaire), on constate une baisse légère des charges fixes (- 0,61 %) et une augmentation sensible des produits d'exploitation (+ 4,63 %).

En ce qui concerne la baisse des charges, il faudrait plutôt parler de maîtrise globale de l'évolution des dépenses de fonctionnement (-2,31 %) et de stabilisation des frais de personnel (+0,63 %). Cette analyse reste pertinente même si on observe que certains postes ont connu une augmentation forte en pourcentage, comme les honoraires (+ 59 %), cette progression concernant essentiellement les frais d'avocat liés aux actions civiles de l'Association, en soutien des élus agressés, injuriés ou diffamés.

La hausse des produits repose en volume sur l'augmentation des cotisations des communes et EPCI (+2,18 %), qui représentent plus de 80 % du total. Cette augmentation résulte, d'une part, de la vitalité démographique des communes et EPCI adhérents et, d'autre part, de la décision de relèvement des taux de 1,97 % prise par l'assemblée générale de 2018. Une autre évolution importante, en pourcentage, est celle des partenariats privés (+ 100 %), lesquels relèvent soit d'une convention annuelle, soit d'un partenariat événementiel (assemblée générale, parution de l'Agenda 2018 de l'AMF49). A noter que l'Association ne perçoit plus de subvention publique, le seul financement relevant de cette rubrique provenant de Mairie 2000 pour les formations d'élus.

Avant de procéder au vote de l'assemblée générale sur ces comptes, je laisse la parole à M. Jean-Christophe PIERRES, Commissaire aux Comptes de l'Association, qui va attester devant vous de la sincérité des chiffres qui vous ont été exposés.

*(Après l'exposé de M. PIERRES, demander s'il y a des questions et procéder au vote)*

### **PROPOSITIONS POUR 2019**

Le budget prévisionnel 2019 s'équilibre à 308 150 €, en progression de 1,46 % par rapport au compte administratif de 2018. Les dépenses restent stables, à l'exception du budget de l'assemblée générale, dont l'augmentation est compensée en recettes par les subventions des partenaires de l'assemblée générale (+ 1 100 €) et les participations demandées aux élus (+ 1 000 €). Par ailleurs, les recettes progressent de 2,14 %, avec la reconduction de la redevance pour la réalisation d'un agenda (3 000 €) et surtout la progression forte du produit prévisionnel des cotisations (+ 5 000 €).

Comme cela a été signalé plus haut, cette progression est liée à l'évolution de la population des communes et EPCI au dernier recensement, mais elle résulte aussi d'un relèvement du taux des cotisations des communes et EPCI de 1,93 %, résultant de la décision du conseil d'administration prévoyant un plan triennal de rééquilibrage des comptes (+6,03 % de 2017 à 2019).

Ainsi, pour 2019, les chiffres des cotisations (nationale + départementale) seront les suivants :

- moins de 10 000 h : taux de 0,369 €/h avec un minimum de 600h
- plus de 10 000 h : taux de 0,1687 €/h
- EPCI : taux de 0,0499 €/h

*(Demander s'il y a des questions et procéder au vote)*

Merci de votre attention.